

# MAIRIE DE MONPAZIER

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07 MARS 2016 A 18 H 30.

**Présents** : Mmes : Pereira Edèll, Duffa Jeanine, Moreaud Maylis, Ganneray Marie-France, Taudière Josiane, MM Duppi Fabrice, Gipoulou Jean-Jacques, Berlioz Alain, Lafon Bernard, Rayssac Marc, Lejuez Christian.

**Absents excusés** : M. Morisse Pierre (procuration à Gipoulou Jean-Jacques), Mmes Déjos Stéphanie (procuration à Ganneray Marie-France), Sabrou Charlotte (procuration à Moreaud Maylis).

**Secrétaire de séance** : Mme. Ganneray Marie-France

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 15 janvier 2016 et le soumet à approbation : 4 votes contre (Mmes Moreaud, Sabrou, Duffa, M. Lafon)  
3 abstentions (Mme Pereira, MM Rayssac, Lejuez) ; pour : Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Duppi, Berlioz.

### DELIBERATIONS

Concernant la délibération 1 dont l'objet était la création de services communs et conventions Périscolaire et TAP au sein de la CCBDP, Mme Moreaud rappelle que la compétence périscolaire a été confiée au SIVOS pour les communes adhérentes. Ainsi, ces services communs et ces conventions devraient être effectués entre la CCBDP et le SIVOS. Afin de revoir tous ensemble les problèmes liés au transfert de compétences du Périscolaire et des TAP, Monsieur le Maire propose que la délibération soit repoussée en demandant d'organiser une réunion entre la Commune de Monpazier, la CCBDP et le SIVOS.

#### D02➤ Régie des Marchés : prise en charge d'une différence de 175.35€ avec la trésorerie.

Monsieur le Maire informe son conseil que lors de la vérification annuelle de la régie de recettes des marchés avec Madame la Trésorière et le régisseur de recette, une différence négative de 175.35€ a été observée.

Suite à la demande de remise gracieuse du régisseur, Monsieur le Maire propose la prise en charge de ladite somme.

Accord du Conseil Municipal avec 13 pour et 1 abstention (Mme Duffa)

#### D03➤ Convention avec le SDIS pour l'entretien des espaces verts du centre de secours de Monpazier.

Monsieur le Maire informe que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) est propriétaire du bâtiment du centre de secours de Monpazier ainsi que des espaces verts situés à proximité. Les déplacements des agents du SDIS nécessitent des frais qui peuvent être importants (mission de prestataires en cas de gros travaux...)

Aussi, le SDIS propose de passer une convention avec la mairie pour que les agents communaux effectuent les travaux d'entretien des abords du bâtiment (taille de la haie...). En contrepartie, il est proposé une formation de secourisme et de prévention des risque d'incendies à l'ensemble du personnel de la mairie.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### D04➤ Travaux de restauration de la fontaine et du lavoir // choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de la fontaine et du lavoir dont le maître d'œuvre est l'architecte Jérôme JANET. Les subventions s'élèveront à 63.31 % du montant des dépenses HT.

Après mise en concurrence, deux devis ont été reçus :

- l'entreprise Philippe Lacombe avec un montant total de 25 138.60€ HT
- l'entreprise Bâtisseurs en Bastides avec un montant total de 23 131.70€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 4 abstentions (Mmes Moreaud, Sabrou, Duffa, Pereira) décide de retenir l'entreprise Bâisseurs en Bastides de Biron pour un montant de 23 131.70€ HT

D05 ➤ Annulation de la délibération du 15 janvier 2016 sur la réorganisation et le déplacement du Point Info Tourisme au Bastideum avec signature d'une convention avec la CCBDP.

Monsieur le Maire informe que le déplacement du Point Info Tourisme au Bastideum qui permettait une mutualisation du personnel ayant été annulé, il est nécessaire de suspendre la délibération du 15 janvier 2016 portant sur la réorganisation et le déplacement du Point Info Tourisme au Bastideum avec signature d'une convention avec la CCBDP.

Accord du Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 7 abstentions (Mmes Ganneray, Taudière, Déjos, MM Duppi, Gipoulou, Berlioz, Morisse).

D06 ➤ CIAP// Organisation et Fonctionnement du Bastideum pour la saison 2016 et Recrutement de deux agents en contrat CAE.

Le déplacement du Point Info Tourisme au Bastideum, qui permettait une mutualisation du personnel, ayant été annulé, la commune doit rapidement mettre en place l'organisation et le fonctionnement du Bastideum pour la saison 2016.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association « La Maison du Grand Site » qui propose de prendre en charge le fonctionnement et la gestion du Bastideum.

Monsieur le Maire rappelle la loi qui oblige toute collectivité désireuse de confier un équipement municipal à une association de le faire par le biais d'une délégation de service public, avec publicité et mise en concurrence avec d'autres associations éventuellement intéressées par la gestion de l'équipement.

L'ouverture du Bastideum étant prévue pour Pâques (date d'ouverture déjà mentionnée dans les guides touristiques), Monsieur le Maire propose que la commune conserve la gestion avec le recrutement de 2 agents en contrat aidé CAE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour 20 h de travail hebdomadaire sur 12 mois.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2016 du Bastideum et donne lecture d'un courrier de Monsieur Gipoulou Rémi qui propose un partenariat avec son entreprise sur la fabrication et la mise à disposition d'une trentaine de jeux pour le bastideum, ainsi qu'un appui sur la communication autour de ces jeux.

Accord du Conseil Municipal pour l'organisation et le fonctionnement du Bastideum pour la saison 2016 et le recrutement de 2 agents en contrat CAE, avec 7 voix pour, 3 contre (Mmes Pereira, Sabrou, M Lafon) et 3 abstentions (Mme Duffa, MM Rayssac, Lejuez).

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose l'organisation d'une réunion d'information avec les membres du conseil municipal et la Préfecture sur le service civique.

Lettres diverses

Lecture d'un courrier de Monsieur Bresson proposant à la commune de solliciter la CCBDP afin d'apposer une plaque en hommage à Monsieur Magimel Pelonnier à la Médiathèque de Monpazier à l'occasion des 30 ans de la fête du livre.

Accord du Conseil Municipal

Madame Moreaud souhaite avoir des informations sur des rumeurs de fermeture des antennes locales du CIAS.

Monsieur le Maire informe des difficultés financières que connaît le budget du CIAS BDP.

Il confirme, malgré la nécessité de trouver des solutions afin de réduire le déficit du CIAS, sa volonté ainsi que celle de nombreux élus de l'ensemble de la CCBDP, de maintenir les antennes de proximité dans les ex chefs lieux de canton, qui sont un maillon essentiel de notre territoire envers la population locale.

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué commun du Président de la CCBDP, du vice Président chargé du Tourisme, des conseillers départementaux du canton et du Maire de Monpazier concernant le tourisme et le Bastideum.

La séance est levée à 21 heures.